

Exercice Budgétaire : 2024

Fonction : 71 – Actions transversales

Direction : REV3

Thème : C06.05 Troisième Révolution industrielle

Objet : Feuille de route "Ambition rev3 pour le bâtiment durable" 2024 - 2027

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 1 février 2024, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1111-2,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L110-1,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TEPCV),

Vu l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu le contrat de plan État-Région Hauts-de-France pour la période 2021-2027, signé le 9 janvier 2023

Vu la délibération n°2022.01210 du Conseil régional du 23 juin 2022 adoptant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2023.00052 du 26 janvier 2023 adoptant les dispositifs de la politique Rev3 2023/2027,

Vu la délibération n°2023.01252 du Conseil régional du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2024, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°20131949 en date du 26 septembre 2013 adoptant la stratégie régionale Climat, volet du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire,

Vu le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) adopté par délibération n°2020.00689 du Conseil régional du 30 juin 2020 et approuvé par arrêté préfectoral du 4 août 2020,

Vu la délibération n° 2022.01821 de la séance plénière du Conseil régional en date des 8 et 9 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour la période 2022-2028, approuvé par le Préfet le 10 mai 2023,

Vu la délibération n°20171817 de la Commission Permanente du 23 novembre 2017 relative au protocole de collaboration en vue de l'élaboration du Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) en Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2019.02073 du Conseil régional du 21 novembre 2019 relative à l'adoption du Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique en Hauts-de-France - Etat - Région Hauts-de-France - ADEME, signé le 12 février 2020,

Vu la délibération n°2021.01281 du Conseil régional du 23 septembre 2021 relative à la prolongation jusqu'au 11 février 2024 du Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) en Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2023.01721 de la Commission Permanente du Conseil régional du 30 novembre 2023 relative à modification et la prolongation jusqu'au 11 février 2025 du Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) en Hauts-de-France,

Vu le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles - 2022-2028 (CPRDFOP)

Vu la délibération n°2023.00206 du 26 janvier 2023 relative à l'adoption de la convention pluriannuelle ADEME-Région 2023-2027 Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle,

Vu la convention pluriannuelle ADEME-Région 2023-2027 n°23000594 signée le 11 juillet 2023,

Vu la délibération n°2024.00231 relative à l'avenant à la convention pluriannuelle ADEME-Région Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI) adopté le 1^{er} février 2024 ;

Vu l'avis émis par la commission Aménagement du territoire, transition énergétique et Europe (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)

CONSIDERANT :

- la dynamique rev3 – Troisième révolution industrielle en Hauts-de-France – initiée en 2013 et amplifiée à partir de 2016 en vue de répondre aux enjeux de transitions énergétique, économique et sociétale, de créer des activités nouvelles et des nouveaux emplois, et d'atteindre une société décarbonée en 2050 ;
- la volonté, exprimée par l'Exécutif régional, de faire de rev3 le « fil rouge » des politiques régionales et du fonctionnement de l'institution pour l'actuel mandat 2021-2027 (rev3 comme « marqueur du mandat ») ;
- la résolution de renforcer plus encore cette dynamique en priorisant plusieurs orientations majeures à même de s'inscrire dans le territoire des Hauts-de-France, et notamment l'orientation 1 visant à favoriser les filières stratégiques, innovantes et créatrices de richesse et d'emplois, comme celle du bâtiment durable ;
- la nécessité de décarboner le secteur du bâtiment, en réponse aux défis des transitions énergétiques, technologiques et sociétales ;
- la nécessité d'accompagner la transformation de la filière bâtiment pour répondre aux enjeux en matière d'emploi, de productivité et d'innovation,

DECIDE

Par 162 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

D'adopter la feuille de route "Ambition rev3 pour le bâtiment durable" 2024 - 2027 des Hauts-de-France ci-annexée.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (151) : Madame Régine ANDRIS, Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Pierrick BERTELOOT, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Martial BEYAERT, Madame Valérie BIEGALSKI, Monsieur Bruno BILDE, Madame Nathalie BILLET, Madame Anne-Sophie BOISSEAU, Madame Émilie BOMMART, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Philippe CARON, Madame Odile CASIER, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Laurence CHARPENTIER, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Elodie CLOEZ, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Edouard COURTIAL, Monsieur Alexandre COUSIN, Madame Jennifer DE TEMMERMAN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Christine DELEFORTRIE, Monsieur Eric DELHAYE, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Madame Héloïse DHALLUIN, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Monsieur Eric DONNAY, Madame Mady DORCHIES, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Michèle DUCLOY, Madame Stéphanie DUCRET, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Olivier ENGRAND, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2024.00295

Maryse FAGOT, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Huguette FATNA, Madame Virginie FENAIN, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur André GENELLE, Monsieur Bernard GERARD, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Franck GONSSE, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Thomas HUTIN, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Jean-Christophe LORIC, Madame Caroline LUBREZ, Madame Roxane LUNDY, Monsieur Fulvio LUZI, Madame Frédérique MACAREZ, Monsieur Alexandre MAESELE, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Monsieur Gilles METTAI, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Martine MIQUEL, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Loïc PEN, Madame Anne PINON, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Julien POIX, Madame Danièle PONCHAUX, Madame Patricia POUPART, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Madame Catherine QUIGNON, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Madame Margaux ROUCHET, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Madame Marianne SECK, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Serge SIMÉON, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Monsieur Benoit TIRMARCHE, Madame Marine TONDELIER, Monsieur Philippe TORRE, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

Pouvoirs donnés (19) : Monsieur Emmanuel AGIUS donne pouvoir à Madame Laurence CHARPENTIER, Madame Natacha BOUCHARTE donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Monsieur Maxime CABAYE donne pouvoir à Monsieur Jean CAUWEL, Madame Claire JOLY donne pouvoir à Madame Nelly JANIER DUBRY, Monsieur Simon JOMBART donne pouvoir à Madame Emmanuelle LAMARQUE, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Emmanuel MAQUET donne pouvoir à Madame Patricia POUPART.

Monsieur Salvatore CASTIGLIONE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Christelle DELEBARRE donne pouvoir à Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Hakim ELAZOUZI donne pouvoir à Madame Cathy DESFONTAINES, Madame Paulette JUILIEN PEUVION donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT, Monsieur Ludovic ROHART donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Anne-Sophie TASZAREK donne pouvoir à Monsieur Grégory TEMPREMANT.

Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Madame Valérie BIEGALSKI, Monsieur Anthony JOUVENEL donne pouvoir à Madame Edith VARET.

Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Carlos DESCAMPS donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Michel GUINIOT donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY.

N'ont pas participé au vote (8) : Madame Florence BARISEAU, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Martin DOMISE, Monsieur Eric DONNAY, Madame Stéphanie DUCRET, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Samira HERIZI, Madame Marine TONDELIER.

Pour le Président du Conseil régional et par délégation
la Directrice générale des services
Audrey DEMARETZ



Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
EXPRIMES**

Feuille n° 3 de la Délibération n° 2024.00295